

Consommations d'énergie dans les exploitations agricoles en 2011

En 2011, les exploitations aquitaines ont consommé 307 ktep (kilotonne équivalent pétrole), ce qui positionne la région au troisième rang des régions françaises derrière Bretagne (552 ktep) et Pays de la Loire (465 ktep).

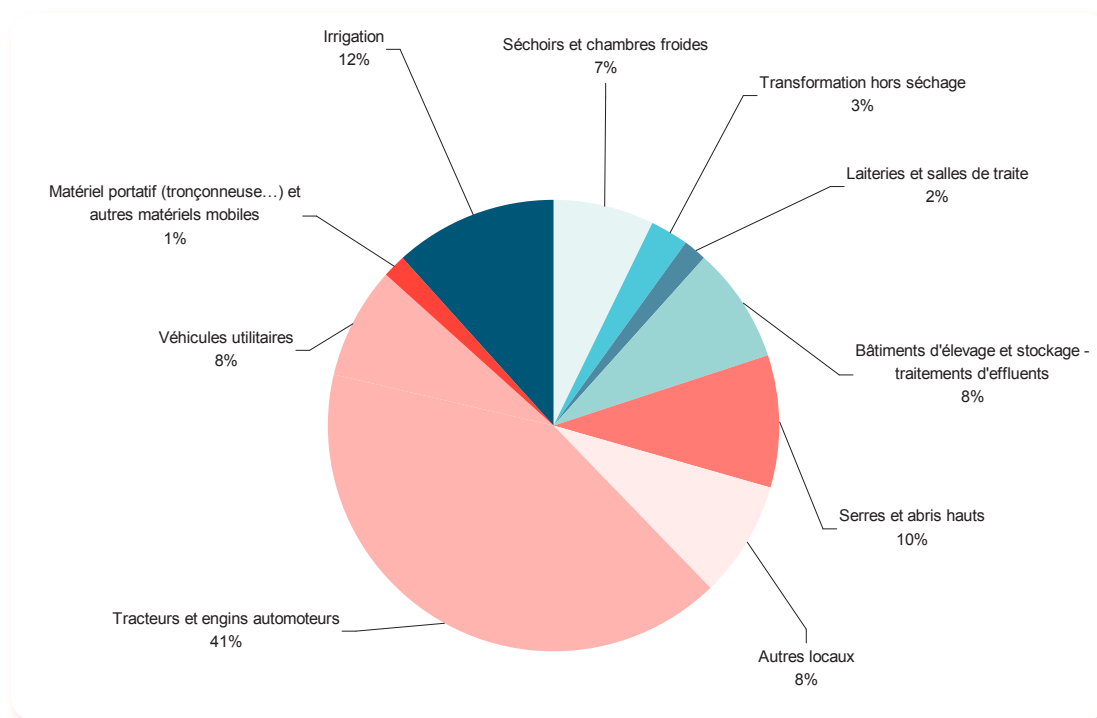
Le poste tracteurs et engins automoteurs consomme à lui seul 41% de l'énergie utilisée par les exploitations agricoles de la région Aquitaine. L'irrigation occupe la deuxième place du podium avec 12% de l'énergie consommée contre 3% au niveau national. Cette situation s'explique par le fait que l'Aquitaine est la première région par la superficie irriguée avec 22% de la SAU régionale et que celle-ci concerne une exploitation sur quatre.

Le fioul est le premier poste de consommation d'énergie. Il représente, à lui seul, plus de 38% de l'énergie consommée en Aquitaine. 80% du gaz naturel consommé en Aquitaine l'est par les exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture.

Les exploitations spécialisées en grandes cultures et viticulture, fortement présentes en Aquitaine consomment, à elles deux près de 133 ktep, ce qui représente plus de 40% de l'énergie agricole régionale. Les achats de fioul et d'électricité représentent respectivement 38% et un tiers de la consommation de ces deux otex.

Répartition de la consommation d'énergie par usage en Aquitaine

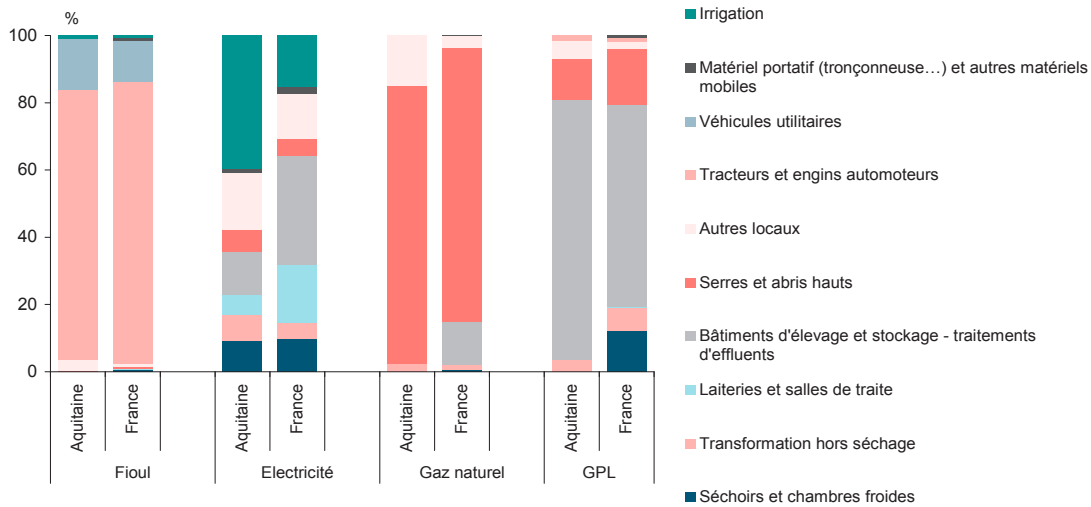
Les tracteurs et autres véhicules représentent la moitié de la consommation d'énergie



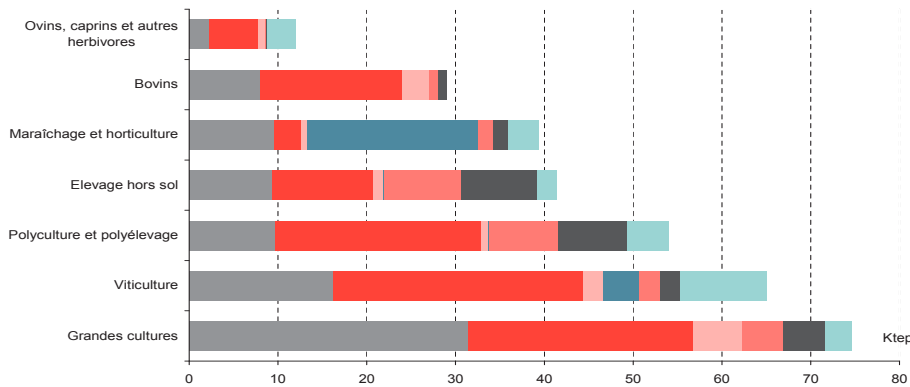
Source: Agreste - Enquête sur les consommations et les productions d'énergie dans les exploitations agricoles

Répartition de la consommation d'énergie par type et usage en Aquitaine

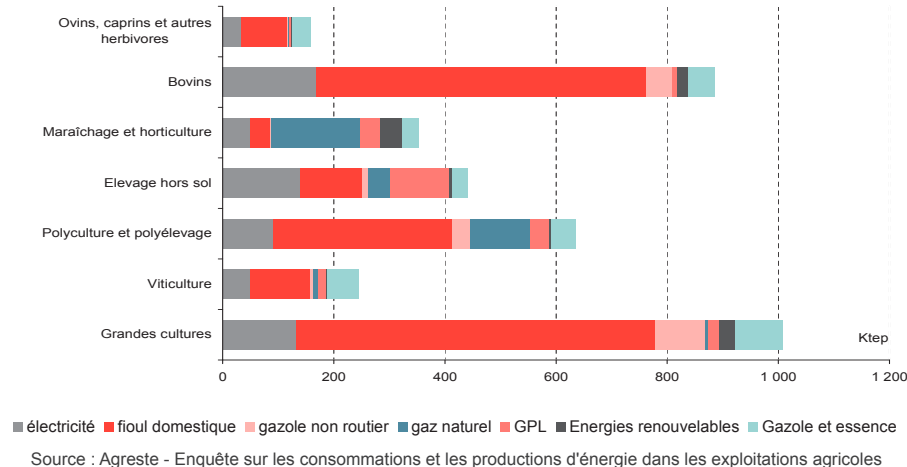
Du fioul pour les tracteurs, de l'électricité pour l'irrigation, du gaz pour les serres et du GPL pour les bâtiments d'élevage et stockage - traitements d'effluents



Répartition de l'énergie selon l'activité principale en Aquitaine



Répartition de l'énergie selon l'activité principale en France



Méthodologie

L'enquête sur les consommations et les productions d'énergie dans les exploitations agricoles en 2011 porte sur leur consommation directe d'énergie, la production d'énergies renouvelables et l'utilisation des énergies consommées au cours de l'année 2011. Cette enquête a été réalisée au cours du premier trimestre 2012, par le Service de la Statistique et de la Prospective du ministère en charge de l'agriculture. Près de 9000 exploitations agricoles ont été enquêtées au niveau national dont 623 pour la région Aquitaine.

Définitions

Tonne-équivalent-pétrole (tep) : unité de mesure énergétique utilisée pour comparer le pouvoir énergétique des différentes sources d'énergie.

Une tep équivaut à la quantité d'énergie obtenue par la combustion d'une tonne de pétrole. Un kilotonne équivalent pétrole (Ktep) équivaut à 1 000 tep.

Gazole non routier (GNR) : suite à l'arrêté du 10 novembre 2011, l'utilisation du gazole non routier a été rendue obligatoire pour les engins mobiles non routiers ainsi que pour les tracteurs agricoles et forestiers. Ce carburant bénéficie d'une faible teneur en soufre (10 mg/ kg), ce qui le rend moins polluant que le fioul domestique.

Activité principale : la notion d'activité retenue ici correspond à celle d'orientation technico-économique des exploitations (otex). Il s'agit de l'activité de production dominante d'une exploitation agricole.

Surface agricole utilisée (SAU) : Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>

et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE
2015
Prix : 2,50 €

Agreste
la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : François PROJETTI
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Rédacteur en chef : Katia ESTEBAN
Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : AIN
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412